

Le 25 août 2017

CONVOCAATION

par voie électronique

Ordonnance N° 2055-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives (JORF, 9 décembre 2005, P. 18986)

du Conseil Municipal en séance ordinaire à la Mairie, le

VENDREDI 1^{er} septembre 2017 à 20H30

ORDRE DU JOUR.

- CDC Val de Gâtine : Adhésion au service commun d'instruction des actes et autorisations du droit des sols
- Crédit Agricole : Prêt de 300 000 €
- Accueil des réfugiés : DM via le CCAS pour subvenir aux diverses dépenses
- Point sur le budget et décisions à prendre
- Inauguration du 9 septembre

- **Questions diverses**
 - Tour de table

Je vous remercie de votre présence et vous prie d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,
Alain CLAIRAND



COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 01 Septembre 2017 à 20H30

Présents : Mmes et Mrs CLAIRAND A, FRADIN J, LARGEAU C, GIRARD M, GRANIER M, GUITTON S, GUERY Ch, PIOT A, GADREAU A, OUVRARD A, QUINTARD Christian

Absents excusés :

MORISSET JM pouvoir à Alain CLAIRAND
CAQUINEAU H pouvoir à Annie GADREAU
CHAMARD M et GUITTON C, pas de pouvoir

Secrétaire de séance : Mme Murielle GIRARD

Le Maire ouvre la séance en soumettant au Conseil pour approbation le compte rendu de la précédente séance du 07 Juillet dernier.

En l'absence de remarques et observations, le compte rendu est adapté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Dématérialisation des actes individuels d'urbanisme et des marchés publics

Transferts des documents en préfecture et DGFIP avec signature électronique sécurisée ainsi que les actes d'urbanisme et de marchés publics.

Pour cela il faut que le conseil délibère pour autoriser le maire à faire des démarches nécessaires pour dématérialiser l'ensemble des documents.

Vote pour à l'unanimité



CDC VAL DE GATINE et Adhésion au service commun d'instruction des actes et autorisations du droit des sols

La Direction Départementale du Territoire n'instruira plus les permis de construire, actes et autorisations du droit du sol à partir du 01 Janvier 2018.

A cette date, c'est notre Communauté de Communes Val de Gâtine qui instruira les dossiers sur notre territoire.

Le dépôt et l'enregistrement des permis de construire et autres demandes d'autorisation continueront de se faire dans les mairies.

De plus, notre mairie continuera d'instruire les certificats d'urbanisme catégorie A concernant les particuliers, ainsi que les demandes préalables de travaux.

Notre Communauté de Communes a recruté une personne à temps plein et une autre à temps partiel pour l'instruction des actes d'urbanisme.

Son Conseil Communautaire, lors de la séance du 25 Juillet dernier, a décidé que le coût de gestion de l'instruction des actes serait supporté à hauteur de 50% par la Communauté et 50% par les Communes demandeuses, à partir du tarif à l'acte suivant :

ACTES D'URBANISME	COÛT UNITAIRE PAR COMMUNE	GESTION COMMUNE	GESTION CDC
CUa		X (obligatoire)	
CUb	35.00 €		X
Déclaration Préalable	61.25 €	X	
Permis de Construire	87.50 €		X
Permis de démolir	70.00 €		X
Permis d'aménager	105.00 €		X

Pour faire instruire ses dossiers, notre Commune doit signer avec la Communauté de Communes, une convention reprenant notamment les conditions tarifaires ci-dessus et les conditions d'instruction.

Le Maire demande instamment à son Conseil l'autorisation de signer ladite convention.

Le Conseil accepte à l'unanimité.



Prêt relais de trésorerie

Le Maire explique que, compte tenu de l'ensemble des travaux importants que notre Commune entreprend actuellement, dans les prochains mois, il lui faudra faire face à des échéances importantes et ce, sans avoir encore perçues les subventions accordées et le remboursement de la TVA sur le montant des travaux.

Afin de faire face à ces échéances, la Commune doit anticiper en souscrivant un prêt relais lui permettant de palier éventuellement à un besoin momentané de trésorerie.

Ce prêt relais n'aura pas de conséquence sur l'endettement à long terme de notre Commune.

Il sera demandé des propositions auprès du Crédit Agricole, du Crédit Mutuel et de la Banque Postale.

Alimentation du budget CCAS

Le budget attribué au CCAS en début d'exercice s'avère insuffisant pour faire face aux demandes d'aides qui lui sont faites. Le nombre de familles connaissant des situations difficiles est en augmentation.

D'autre part, l'accueil de la famille de réfugiés Syriens nécessite une avance de fonds, en attendant l'ouverture des droits auxquels ils peuvent prétendre.

Le Maire demande que le budget CCAS soit augmenté de 4000 €.

A l'unanimité le Conseil décide :

- que la somme de 4000 € sera prise sur le budget de fonctionnement au chapitre 022, article 022, dépenses imprévues.
- pour être affectée sur le budget CCAS, au chapitre 65, article 6561, Secours d'urgence.

Situation du budget principal à la date du 18 Août

Un document est distribué à l'ensemble des conseillers.

Jacques FRADIN prend la parole pour commenter les chiffres arrêtés à la date du 18/08/2017.

Après analyse, le budget de fonctionnement a été consommé à hauteur de :

- En fonctionnement : dépenses 56%, recettes 54%,
- En investissement : dépenses 38 %, recettes 36%



Après l'exposé de la situation, le Conseil prend acte de la bonne tenue du budget par rapport aux objectifs définis.

Le Maire remercie Jean-Marie MORISSET et Jacques FRADIN pour leur implication dans le suivi du budget.

Inauguration du 09 Septembre

Cette inauguration se déroulera sous la forme d'une déambulation à travers le centre bourg.

Le point de départ est fixé devant la Mairie. Le circuit passera d'abord par l'Épicerie Solidaire, l'ancienne caserne des pompiers, la bibliothèque et l'école de musique.

Un vin d'honneur sera offert dans la cour de l'école élémentaire.

Questions diverses

Arnaud Chausserais, notre employé communal, est papa d'une petite Charlotte. Le Maire félicite les parents.

Arnaud formule la demande de travailler à 80% de son temps pour une durée de 6 mois.

La réception des travaux du restaurant scolaire a eu lieu fin juillet. L'endroit est spacieux, mieux insonorisé. Les petits disposent d'un endroit bien à eux.

Un point est fait sur le personnel communal dans les écoles et le restaurant scolaire.

L'ordre du jour épuisé ainsi que les questions diverses, la séance est levée à 22 h 00.

La secrétaire de séance,
Murielle GIRARD

Le Maire,
Alain CLAIRAND

